



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Christine MARTIN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Transition alimentaire durable à travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ProDij - Poursuite de la démarche 2025-2030- Demande de labellisation niveau 2

Depuis plusieurs années, Dijon métropole s'inscrit dans une dynamique forte en faveur de la transition alimentaire durable. Cette ambition s'est construite progressivement à travers plusieurs étapes structurantes, témoignant de l'engagement croissant de la collectivité et de ses partenaires pour répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux liés à l'alimentation.

1 Une première impulsion avec le programme TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) :

En 2019, Dijon métropole a été labellisée dans le cadre du programme TIGA pour son projet « **Dijon Alimentation Durable 2030** », une initiative visant à expérimenter des solutions innovantes favorables à une alimentation saine et durable, « Mieux manger » « Mieux produire », en s'appuyant sur les acteurs académiques, économiques et sociaux du territoire. L'objectif est de favoriser des pratiques plus responsables, de développer des solutions locales et de promouvoir la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, tout en soutenant les entreprises du secteur dans leur transformation numérique et leur adaptation aux nouveaux défis.

2 Le lancement de ProDij *Mieux Manger Mieux Produire*, pour structurer les initiatives alimentaires :

En 2020, Dijon métropole amplifie la dynamique engagée à travers sa politique de transition alimentaire ProDij avec pour ambition de promouvoir une alimentation locale, durable et de qualité pour tous-toutes. En tant que stratégie territoriale, ProDij s'attache à fédérer les acteurs de la chaîne alimentaire en structurant des filières emblématiques - telles que celles de légumes à travers son projet de légumerie et celle des légumineuses - et à sensibiliser les habitants aux enjeux de l'alimentation durable.

3 L'officialisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en 2021 :

Fort de ces premières expériences, Dijon métropole a lancé son **Projet Alimentaire Territorial (PAT niveau 1 axé sur le diagnostic et les enjeux alimentaires) ProDij** en 2021. Reconnu comme un outil stratégique par les articles L. 1 et L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime, le PAT vise à structurer durablement les initiatives alimentaires locales et à répondre aux exigences du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Parmi les actions majeures, le projet a permis notamment le financement de la légumerie ainsi que celui d'études sur les flux alimentaires régionaux vers les assiettes de Dijon métropole et sur la restauration notamment scolaire des communes de la métropole.

4 Un ancrage renforcé par des dispositifs stratégiques complémentaires au travers le PAT2 :

Ce PAT2 (PAT- ProDij) s'articule avec plusieurs cadres stratégiques de la métropole, notamment le **Plan Climat et Biodiversité (PCAET)**, le **Contrat Métropolitain pour le Climat et la Biodiversité**, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), et le **Contrat Local de Santé (CLS)**. Ces dispositifs témoignent de l'ambition de Dijon Métropole de faire converger ses politiques publiques vers une alimentation durable, solidaire et innovante. Il s'articule également avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du PLUi-HD.

Aujourd'hui, Dijon métropole propose de prolonger et de renforcer cette dynamique pour la période **2025-2030**, en sollicitant la reconnaissance du PAT - ProDij au **niveau 2**, une distinction qui validera la maturité des actions engagées et leur contribution au développement d'une alimentation territoriale exemplaire visant à promouvoir le Mieux Manger, le Mieux Produire pour Mieux Vivre, pour tous.

Les PAT sont définis par le Code rural et de la pêche maritime comme des projets collectifs volontaires visant à répondre aux objectifs du PNA (Programme National Alimentaire). Bien qu'ils

soient adaptés aux spécificités de chaque territoire, ils doivent respecter certaines exigences pour être reconnus en tant que Projet Alimentaire Territorial et ainsi bénéficier de financements publics. Ces exigences ont été mises à jour dans la dernière Instruction Technique en date du 29 mai 2024, qui précise les critères de reconnaissance et les modalités de mise en œuvre.

Tirés de la synthèse des enjeux du système alimentaire de Dijon métropole annexée au présent rapport, les **objectifs** du PAT – ProDij se déclinent en trois « volets » :

1 Accès à une alimentation durable pour tous (Mieux manger) : développer l'accès pour tous les citoyens à une alimentation en priorité locale, bonne pour la santé et l'environnement, quel que soit le lieu de consommation (au sein de la restauration collective, à la maison, au restaurant)

2 Transitions agroécologique et alimentaire (Mieux produire) : promouvoir la production - en accélérant une transition agroécologique qui préserve et valorise la biodiversité - et la transformation d'aliments de qualité, bons pour la santé et l'environnement

3 Promouvoir et développer la coopération : renforcer les interactions entre acteurs et avec les citoyens du territoire pour développer une approche systémique de la transition alimentaire

Le PAT - ProDij s'inscrit dans les objectifs du **Plan Climat et Biodiversité** 2024-2030 de Dijon métropole, visant à atténuer les impacts climatiques et à favoriser des modes de production et de consommation décarbonés. L'alimentation, élément central de notre quotidien, est inscrite au cœur de cette stratégie pour garantir une alimentation locale, saine et durable.

Le PAT- ProDij est une des actions inscrites au **Contrat Métropolitain pour le Climat et la Biodiversité**, aux côtés des partenaires signataires (Chambre d'Agriculture, Dijon Céréales, Crédit Agricole Champagne Bourgogne,...). La démarche de construction du Contrat Métropolitain pour le Climat et la Biodiversité s'inscrit dans la dynamique de construction d'un « Climate City Contract », porté par le projet européen « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes » (Net Zero Cities) dans lequel Dijon métropole est engagée.

Le PAT - ProDij est également en cohérence avec le **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)** de Dijon métropole, qui vise à utiliser la commande publique comme levier pour promouvoir une économie locale durable, réduire l'empreinte écologique et soutenir l'inclusion sociale.

Le **Contrat Local de Santé (CLS)** de Dijon métropole constitue un cadre stratégique pour la promotion de la santé publique, en intégrant des enjeux de santé liés à l'alimentation. Le PAT - ProDij s'aligne sur les objectifs du CLS en améliorant l'accès à une alimentation saine, contribuant ainsi à la prévention des maladies chroniques liées à une mauvaise nutrition.

L'alimentation concerne plusieurs politiques publiques (dont le recensement général à l'échelle d'un territoire est complexe), le PAT - ProDij de niveau 2 fixe pour 2025-2030 les actions **prioritaires** suivantes :

1 Mieux manger dans la restauration collective : La restauration collective est un levier stratégique pour la transition alimentaire, en favorisant des choix alimentaires plus durables à grande échelle et en sensibilisant une population large à des pratiques de consommation responsables.

2 Développement de l'activité économique locale et durable : Soutien aux projets innovants (tant en production qu'en transformation et distribution) pour augmenter la production locale et diversifier l'offre alimentaire.

3 Soutien aux populations vulnérables : Mise en œuvre de programmes spécifiques pour améliorer l'accès des populations précaires à une alimentation de qualité.

4 Réduction du gaspillage alimentaire : Renforcement des actions de sensibilisation et de solutions technologiques pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines et les entreprises.

5 Sensibilisation, implication des consommateurs : Accompagnement ou mise en œuvre d'actions spécifiques destinées aux consommateurs du territoire en favorisant la co-construction.

6 Développement des formations liées à la transition alimentaire : Accompagnement de la mutation des métiers auprès des jeunes professionnels, des étudiants, des formateurs et des citoyens.

Sa mise en œuvre se décline à travers des actions multiples (présentées en annexe) portées par plusieurs acteurs et partenaires. Le budget estimatif du programme d'actions proposé s'élève à 3 960 000 €.

La labellisation niveau 2 permettra à Dijon métropole et ses partenaires de solliciter les subventions en fonction des dispositifs ouverts et à venir, notamment auprès de l'État, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte-d'Or ou, le cas échéant, de tout autre cofinanceur.

Les données collectées dans le cadre du suivi du PAT - ProDij alimenteront l'Observatoire de la transition alimentaire, contribuant à une évaluation continue et à l'amélioration des stratégies locales, en lien notamment avec le Plan Climat et Biodiversité, le SPASER, et le CLS.

Le suivi du PAT - ProDij sera réalisé par un Comité de Pilotage composé d'élus de la métropole dont les délégations sont concernées par la transition alimentaire, de représentants du Conseil de Développement, des services de l'État, des organismes consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et d'autres partenaires du territoire impliqués dans la démarche.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la candidature de Dijon métropole à la labellisation niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ;
- **de solliciter** le soutien financier de l'État et de tout autre partenaire institutionnel pour la mise en œuvre du PAT ProDij ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou à défaut, le Vice-président concerné, à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision et à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 14 PROCURATION(S)	